

Plan d'implantation du projet :



Description du projet :

Le projet agrivoltaïque prévoit la mise en place d'une centrale d'une puissance maximale 2 MWc.

- **Structure :**

Le pétitionnaire privilégiera l'utilisation de pieux battus ou vissés pour l'ancrage au sol des structures. En fonction des études géotechniques préalables à la construction, l'utilisation de béton pourra se faire dans le respect de l'Arrêté du 29 décembre 2023, portant sur l'artificialisation des sols » (NOR : TREL2211878A).

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures métalliques fixes et seront orientés vers le sud.

- **Clôture :**

Une clôture grillagée de 2 à 2.5 m de haut sera installée autour de la zone de projet afin de sécuriser le lieu, un filin de détection anti-intrusion viendra en complément du grillage.

Cette dernière sera placée en lisière de forêt, sans impacter les boisements.

- **Piste :**

Une piste d'exploitation dédiée à l'exploitation et aux interventions du SDIS sera créée entre la clôture et les panneaux photovoltaïques. Cette piste sera une voirie légèrement infiltrante de 6 m de large avec une hauteur libre de tout obstacle de 3,5 m (prescriptions du SDIS de la Haute-Garonne).

- **Moyen de défense contre les incendies :**

Pour le moyen de défense contre l'incendie, un réservoir souple d'une capacité de 120m³ sera installé pour répondre aux préconisations du SDIS 31.

- **Constructions annexes :**

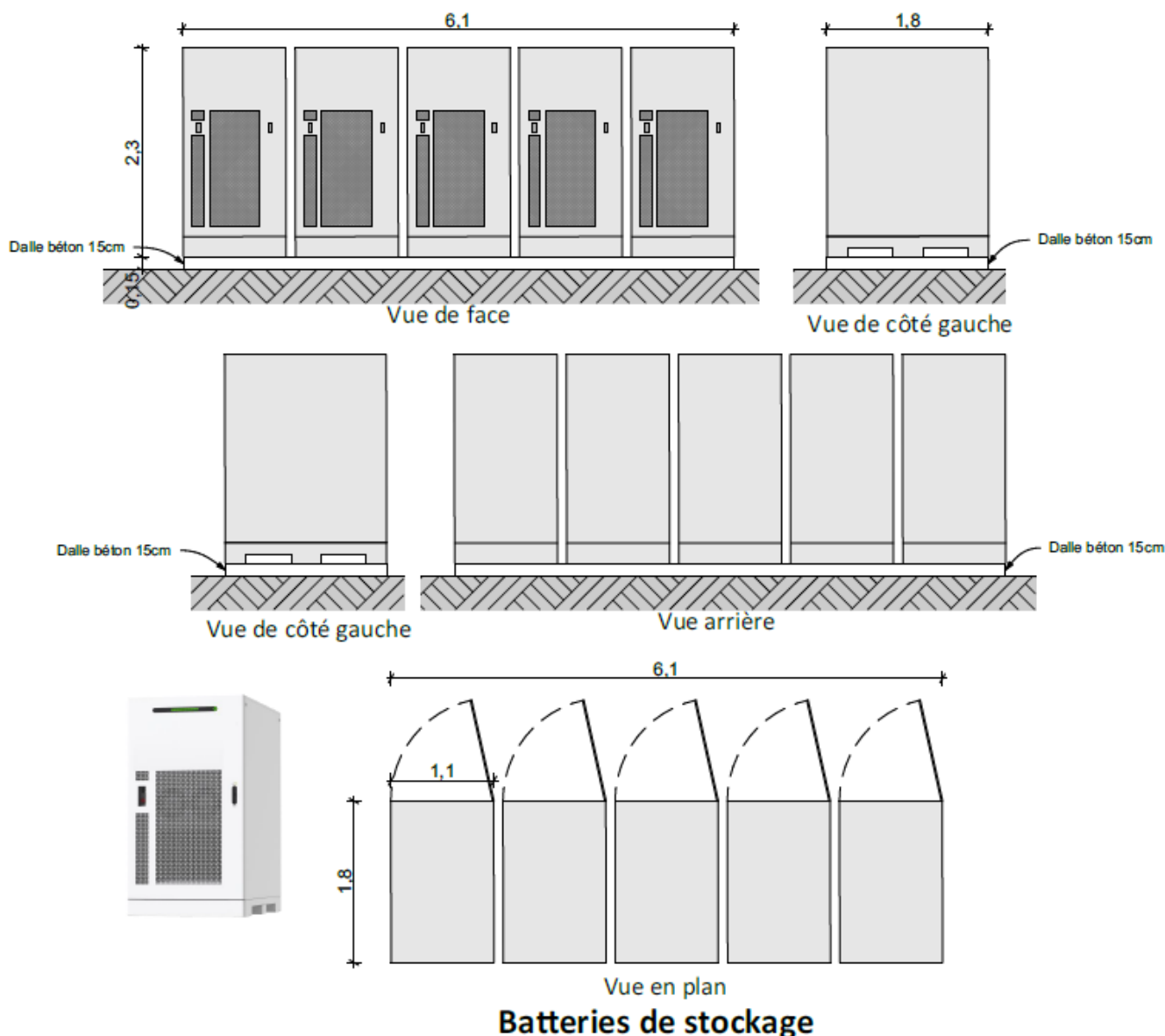
Dans le cas de la réalisation d'un local technique, ce sera un poste préfabriqué en béton d'environ 12,5 m² qui abritera les transformateurs (voir image ci-dessous).



Figure 1 : Exemple de local technique

- **Stockage**

Le projet prévoit l'installation de module de stockage d'énergie. Cette installation vient répondre à une problématique de gestion des intermittences de la production photovoltaïque dans l'objectif de diminuer les saturations sur le réseau. Les 5 batteries de stockage auront une puissance de 108kW chacune. Elles auront une dimension de 1,8 x 1,15 x 2,1 m. L'installation de ces modules nécessite l'installation d'une dalle béton ou de longrine, en fonction des résultats des études géotechniques.



• Raccordement

Dans l'attente des propositions de raccordement par ENEDIS, la solution de raccordement privilégiée, serait de se connecter au poste de raccordement HTA/BT ou poste source : Selon disponibilité des lignes HTA (cf cartes ci-dessous)

Si le sol le permet (rocailleux ou non), le projet conduit à un enfouissement des câbles pour limiter au maximum l'impact visuel du projet et permettre un raccordement au poste HTA ou au poteau électrique HTA, par la voie publique, en fonction des préconisations d'Enedis.

Aucune incidence liée au raccordement au réseau n'est envisagée. Le raccordement sera effectué par Enedis, via les routes existantes, et nous respecterons toutes les préconisations qui seront faites. Les incidences liées à l'enfouissement des câbles sont précisées dans le tableau des mesures ERC annexé.



Carte du réseau HTA à proximité

Surface potentiellement imperméabilisée

Dans le cadre de la réalisation du local technique, seul le poste de transformation génère une artificialisation des sols, pour une surface de 12,5 m². La bâche incendie représente 103,9 m² et les batteries de stockage 2,07 m² par unité.

Au regard de la proximité de la zone d'étude avec une route bordant le site, aucune artificialisation ne sera réalisée pour accéder au site. L'ensemble des voiries ne seront pas artificialisées, elles seront stabilisées et prendront la forme de pistes cailloutées et tassées conservant une perméabilité.

Les supports en pieux battus permettent d'éviter quelque artificialisation. Dans le cas où le sol s'avèrerait non adapté, des socles béton seront apposés, leur dimension est variable selon l'exposition au vent. La surface au sol cumulée estimée est approximativement de 100 à 150m².

Les onduleurs seront placés sous panneaux et fixés à la structure, ils ne représentent donc aucune artificialisation des sols.